

Bordereau des Prix Unitaires

(B.P.U.)

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERREGIONALE AUMALE - BLANGY-SUR-BRESLE

ooOoo

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

MAÎTRISE D'OUVRAGE :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUMALE - BLANGY-SUR-BRESLE**

MAÎTRISE D'ŒUVRE :

**V3D CONCEPT
27 Rue THIERS
B.P. 154
76204 DIEPPE Cedex**

Dressé et complété par l'entrepreneur soussigné

A

le

	désignation	U	P.U.
1	<p>SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER SUR CHAUSSEE</p> <p>Ce prix rémunère l'ensemble des frais de signalisation nécessaires au chantier; Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la signalisation des travaux suivante guide SETRA, - la protection des ouvrages. 	F	
2	<p>DEBROUSSAILLAGE GENERAL DU BASSIN AVEC FINITION MANUELLE (Y COMPRIS LE FOND DU BASSIN)</p> <p>Ce prix rémunère le débroussaillage général du bassin. Celui-ci sera effectué mécaniquement selon prescriptions du CCTP. Ce prix comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repli du matériel ; - les préparations (ramassage des déchets présents avant intervention) ; - le débroussaillage ; - l'évacuation des déchets en cente de recyclage ; - le nettoyage de la voirie. 	F	
3	<p>NETTOYAGE DU PIED DE CLÔTURE</p> <p>Ce prix remunère le débroussaillage et l'entretien des pieds de clôture, ce débroussaillage se fera soit manuellement, soit mécaniquement mais celui-ci devra se faire sans abîmer les pieds de clôtures. Ce prix comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repli du matériel ; - les préparations (ramassage des déchets présents avant intervention) ; - le débroussaillage ; - l'évacuation des déchets en cente de recyclage ; - le nettoyage de la voirie. <p>TAILLE DE LA HAIE Y COMPRIS EVACUATION DES DECHETS</p> <p>Ce prix rémunère la taille de la haie selon les prescriptions du CCTP. Il comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repli du matériel ; - la taille (l'entretien courant ou de formation) ; - le binage manuel ; - l'évacuation des déchets en centre de recyclage ; - le nettoyage du site après l'intervention. 	F	
4	TAILLE DE LA HAIE A 1,20M DE HAUTEUR	F	
5	TAILLE DE LA HAIE A 2,00M DE HAUTEUR	F	
6	<p>DEBROUSSAILLAGE ET ENTRETIEN DES PIEDS DE HAIE</p> <p>Ce prix remunère le débroussaillage et l'entretien des pieds de haie, ce débroussaillage se fera soit manuellement, soit mécaniquement mais celui-ci devra se faire sans abîmer les pieds de haies. Ce prix comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repli du matériel ; - les préparations (ramassage des déchets présents avant intervention) ; - le débroussaillage ; - l'évacuation des déchets en cente de recyclage ; - le nettoyage de la voirie. 	F	

7	<p>ENTRETIEN DES ARBRES ET DES RAMPANTS DANS LE TALUS</p> <p>Ce prix rémunère les opérations nécessaires à l'entretien des arbres. Il comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repli du matériel nécessaire ; - la mise en œuvre des mesures de sécurité adaptées rendues nécessaires par l'exécution de la prestation tant du point de vue des équipements de protection individuels du personnel que de la conformité des machines aux normes ; - toutes sujétions d'organisation au regard de la sécurité des riverains, usagers, présence des réseaux aériens, des contraintes de l'environnement (mobilier urbain, équipements d'infrastructure, ...) ; - la mise à disposition ou location éventuelle des véhicules, engins, plate-formes élévatrices, grues, broyeurs, ... ; - la fourniture et l'application d'un désinfectant sur les outils de taille ; - la taille ; - l'évacuation des déchets en centre de recyclage ; - le nettoyage du site après l'intervention. <p>DEBROUSSAILLAGE A L'EXTERIEUR DU BASSIN</p> <p>Ce prix remunère le débroussaillage à l'extérieur du bassin, ce débroussaillage se fera mécaniquement. Ce prix comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repli du matériel ; - les préparations (ramassage des déchets présents avant intervention) ; - le débroussaillage ; - l'évacuation des déchets en cente de recyclage ; - le nettoyage de la voirie. 	F
8	SUR 50 CENTIMETRES DE LARGEUR	F
9	SUR 2 METRES DE LARGEUR	F
10	<p>TONTE DE LA BANDE ENHERBEE</p> <p>Ce prix rémunère la tonte de la bande enherbée. Il compend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aménée et le repli du matériel ; - les préparations (ramassage des déchets avant intervention) ; - la tonte ; - l'évacuation des déchets en cente de recyclage ; - le nettoyage du site après intervention. 	F
11	<p>DEBROUSSAILLAGE EN PERIPHERIE DE LA BANDE ENHERBEE</p> <p>Ce prix remunère le débroussaillage en périphérie de la bande enherbée, ce débroussaillage se fera mécaniquement. Ce prix comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repli du matériel ; - le débroussaillage ; - l'évacuation des déchets en cente de recyclage ; - le nettoyage de la voirie. 	F
12	<p>DEBROUSSAILLAGE DU FOSSEE</p> <p>Ce prix remunère le débroussaillage complet du fossé, ce débroussaillage se fera mécaniquement. Ce prix comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repli du matériel ; - les préparations (ramassage des déchets présents avant intervention) ; 	F

	<ul style="list-style-type: none"> - le débroussaillage ; - l'évacuation des déchets en centre de recyclage ; - le nettoyage de la voirie. 		
13	<p>ENTRETIEN DU TALUS CAUCHOIS / DE LA BANDE BOISEE</p> <p>Ce prix rémunère l'entretien du talus cauchois ou de la bande boisée. Cette entretien comprend la taille des végétaux et l'entretien des pieds de ces mêmes végétaux.</p> <p>Ce prix comprend également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amenée et le repli du matériel ; - les préparations (ramassage des déchets présents avant intervention) ; - la taille et l'entretien des pieds des végétaux ; - l'évacuation des déchets en centre de recyclage ; - le nettoyage de la voirie. 	F	
14	<p>PV POUR INTERVENTION DE NUIT, LES JOURS FERIES OU LE DIMANCHE ET POUR INTERVENTION DIFFICILE D'ACCES</p> <p>Ce prix s'applique en plus value lorsque qu'une intervention doit être réalisée en cas d'urgence en dehors des horaires normaux de travaux, c'est-à-dire qu'une plus value sera appliqués lors d'intervention de nuit (21h00 à 6h00), en jours fériés ou le dimanche.</p> <p>Ce prix comprend également une plus value sur les interventions classées en difficultés d'accessibilité.</p>	F	